

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ****L'an deux mil VINGT QUATRE****Le 18 avril 2024 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly Sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 11 avril 2024

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme GASDON Christine, M. MEUNIER Gérard, M. DURANTIN Michel, M. HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc (arrivé à 19h05), M. GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette (arrivée à 19h15), M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents :

34

Nombre de votants : 40

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M. FAYOLLE Jean, Mme BOURNEZ Christine, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, Mme CARRENO Mercédès, M. DESCAVE Guillaume.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M. MATRAY Jean-Luc, M. FAYOLLE Jean à M. GODINOT Alain, Mme BOURNEZ Christine à M. MEUNIER Gérard, Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, M. BERTHELIER Bruno à M. HERTZOG Etienne, Mme CARRENO Mercédès à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M. DESBENOIT Bernard, (Nandax).

N°2024/N°081**OBJET : CONTRACTUALISATION BAREME G AVEC CITEO ET
AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONTRATS DE REPRISE DES
MATERIAUX**

Vu la loi n°75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux, modifiée par la loi n°92-646 du 13 juillet 1992,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement (articles L.514-10, L.541-10-1, D.543-207 et R.546-65),

M. Vice-président M. Henri GROSDENIS rappelle aux conseillers communautaires qu'au 1er janvier 2018 Charlieu Belmont Communauté a contractualisé avec CITEO (pour les emballages et le papier) pour obtenir des soutiens financiers liés à la valorisation des déchets mais aussi pour lui permettre de conventionner avec les repreneurs agréés par filière (option filières). Ce contrat de 5 ans est arrivé à échéance au 31 décembre 2022 et un avenant de prolongation a été signé pour couvrir la période du 1er janvier au 31 décembre 2023. Dans l'attente du nouvel agrément, les membres du bureau communautaire réunis le 8 décembre 2023 ont donné leur accord pour poursuivre le contrat de reprise avec CITEO « option filières » ainsi qu'avec tous les repreneurs de l'ancien barème F au moyen d'une lettre d'intention.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- autorise M. le Président à signer électroniquement le contrat type collectivité de l'éco-organisme CITEO (emballages et papier) pour le prochain agrément (« barème G », 2024-2029) avec effet rétroactif au 1er janvier 2024,
- opte pour la reprise en « option filières » des emballages avec les repreneurs qui satisfait les exigences de traçabilité des déchets, la proximité des recycleurs ainsi qu'une rentabilité économique importante, à cette fin, déléguer le pouvoir au Président de signer les contrats de reprise avec les repreneurs agréés :
 - ARCELOR MITTAL : acier
 - REGEAL AFFIMET : aluminium
 - REVIPAC : papier-carton
 - VALORPLAST : plastiques
 - VERALLIA : verre
 - CITEO : flux développement
- dit que les recettes seront prévues au budget annexe déchets ménagers.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Nandax
M Bernard DESBENOIT



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20240418-2024-081-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024
Publication : 22/04/2024